



Balade Automobile organisée par le Rotary Club Lille Hauts de France

Le Rotary Club Lille Hauts de France organise le dimanche 3 juin 2018, une balade touristique sous le nom de « Balade automobile La Route des Chapelles et des Moulins ». Le parcours qui vous sera déterminé est à suivre impérativement afin de pouvoir répondre aux différentes questions. Le principe de cette balade est d'effectuer un parcours ludique en mettant à contribution votre sens de l'observation.

Règlement

Cette balade touristique est ouverte à tous : membres et non membres du Rotary.

Chaque voiture doit être en conformité et habilitée à circuler : Contrôle technique à jour, cartes grise et verte valides, en bref, véhicule en tous points conformes aux lois et règlements en vigueur le jour de cette balade.

Le droit d'inscription est fixé à 35€ par adulte et 20€ par enfant de -12ans, comprenant

- le repas du midi (plat + dessert) hors boissons
- la visite d'un moulin.

L'inscription se fait soit par téléphone, soit par courrier, soit par mail, auprès de

Mme Isabelle DEVAUX
7 rue Maxence Van Der Meersch
59930 La Chapelle d'Armentières

Mail : isa2vo@wanadoo.fr

Tel : 06-03-00-47-95

L'inscription n'est valide qu'après réception du bulletin d'inscription complété, du présent règlement approuvé sans réserves, daté et signé, le tout accompagné du paiement, chèque libellé à l'ordre du Rotary Club Lille Hauts de France.

Clôture des inscriptions pour le 31 mai 2018.

Déroulement de la journée

Accueil des équipages dès 9h (et au plus tard à 9h45), Place du Général de Gaulle (grand Place) 59270 BAILLEUL, derrière la friterie, emplacement réservé.

Les étapes

Elles sont au nombre de 4 et se situent :

- 1^{ère} étape - Moulin de BOESCHEPE
- 2^{ème} étape - Brasserie ST Georges à EECKE
- 3^{ème} étape - Le Moulin « LE STEENMEULEN »
- 4^{ème} étape - Arrivée sur le parking du Moulin de CASSEL ou Place Vandamme

A chaque étape, un pointage sera organisé.

Cette ballade automobile n'est pas une course de vitesse. L'équipe gagnante est celle qui aura répondu correctement à toutes les questions. Dans le cas d'ex aequo, un tirage au sort déterminera trois vainqueurs.

La remise des prix se fera sur le parking du moulin de Cassel ou Place VANDAMME.

Règles de conduite

Ce n'est pas une course de vitesse, aussi les équipages doivent respecter les règles du Code de la Route et le conducteur doit être en conformité avec la loi, (permis de conduire, assurances valides au jour de la balade.

Le Rotary Club Lille Hauts de France décline toute responsabilité relative aux vols, incidents, accidents, contraventions qui pourraient survenir pendant la durée de la balade.

Tout abandon en cours de journée ne pourra donner lieu à un remboursement et l'équipage devra aussitôt informer les organisateurs par téléphone.

La manifestation étant placée sous le signe de la convivialité et de la courtoisie, les équipages sont tenus de respecter les riverains, les usagers de la route et les autres équipages ainsi que l'environnement.

Publicité

La participation à cette balade implique l'acceptation d'être photographié, en cas de refus, nous le signaler.

Réclamations

Cette manifestation se déroulant sous le signe de l'amitié, aucune réclamation ne sera prise en considération. Par contre, des suggestions seront reçues pour les éditions suivantes.

Acceptation du règlement

Les organisateurs du rallye se réservent le droit de modifier à tout moment le présent règlement et d'exclure de la balade tout participant qui contreviendrait aux dispositions du code de la route et à celles du présent règlement.

Informatique et libertés

En application de la loi n°78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les inscrits au jeu disposent des droits d'opposition (art.26) d'accès (art. 34 à 38), de rectification et de suppression (art. 36) des données personnelles les concernant. Ce droit peut être exercé en écrivant à l'organisateur.

Nom

Prénom

Adresse

Date

Signature